



US CAGNES ATHLETISME

Stade Sauvaigo
06800 CAGNES SUR MER
Tél : 07-66-16-64-46

Site du club : www.us-cagnes-athletisme.com
mail : uscagnes.athletisme@gmail.com

SAISON 2018-2019

Pièces à joindre au dossier :

- 1 Certificat médical avec mention « athlétisme en compétition »
- 1 photo (1ère inscription uniquement)
- Chèque (maillot 1ère inscription uniquement)

Licence valable du 1er septembre 2018 au 31 août 2019

Formulaire d'inscription :

Ecole d'athlétisme (EA) 2010-12
 Poussins (PO) 2008-2009
 Benjamins (BE) 2006-07
 Minimes (MI) 2004-05
 Cadets (CA) 2002-03

	EA	PO	BE	MI	CA
Cotisation annuelle (€)	130	130	135	135	155
Maillot (€)	20	20	25	25	25

Chèque(s) à l'ordre de l'US CAGNES ATHLETISME

Nouveau licencié USC : indiquez si vous avez déjà été licencié au sein de la FFA :

Oui Non

si oui, veuillez préciser le nom du club :

N° DE LICENCE :

Renouvellement d'adhésion : Oui Non
 Demande d'attestation : Oui Non

Nom de l'enfant:..... Prénom de l'enfant:

Date de naissance :

Sexe: M F

Nationalité française: Oui Non

Adresse :

N° Tél : Domicile : N° Tél : Travail :

N° Tél : Portable (père) : N° Tél : Portable (mère) :

Adresse mail obligatoire

.....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Lien de parenté avec l'enfant : N° Tél :

J'accepte que mon fils, ma fille soit hospitalisé(e) en cas d'urgence et autorise le responsable à prendre les dispositions nécessaires.

J'autorise également le chirurgien à pratiquer tout examen médical ou chirurgical nécessaire à l'établissement d'un diagnostic, toutes interventions chirurgicales y compris avec phase d'anesthésie – réanimation que nécessiterait l'état de santé de mon fils, ma fille.

Médecin traitant:

Droit à l'image: **J'autorise*** - **Je n'autorise pas***
 le club US Cagnes Athlétisme à prendre et à diffuser les photos de mon enfant sur le journal du club, Nice-Matin et sur les sites Internet et Facebook du club, prise lors d'une compétition ou au sein du stade.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

Arrêté ministériel du 25 octobre 1965, article premier : un certificat médical d'aptitude aux sports est obligatoire pour tous les sportifs, quel que soit leur âge, en vue de l'obtention de la licence fédérale pour la pratique en compétition des sports.

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que l'US Cagnes Athlétisme mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans le but d'améliorer votre expérience et votre interaction avec elle. En l'occurrence, vous autorisez l'US Cagnes Athlétisme à communiquer occasionnellement avec vous si elle le juge nécessaire afin de vous apporter des informations complémentaires via les données collectées dans ce formulaire.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'US Cagnes Athlétisme s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, organismes ou entreprises, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données.

J'accepte* - **Je n'accepte pas*** (*) Rayer la mention inutile

Cagnes-sur-Mer, le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »